

Carnaval
L'école Jacques-Tati
en fête



Travaux
Stationnement
à la Fontaine-
Sarrazin



Crégy-lès-Meaux



Mai 2009

Actualités

N°6



édito

Chers
Crégyssoises,
chers Crégyssois,

Comme tous les
médias l'ont
annoncé, la crise

qui frappe notre pays rend la vie encore plus difficile pour tous. Les élus constatent régulièrement le désengagement de l'Etat auprès des communes, des conseils généraux et des conseils régionaux. Ainsi il est facile de dire que les collectivités gèrent mal leur budget quand on réduit leurs ressources.

Pour Crégy, nous avons souhaité la transparence et la rigueur. L'augmentation des impôts était inévitable puisqu'il fallait provisionner 122 000€ pour les procès en cours, principalement la SNC du Bourdeau. De plus, l'ancienne municipalité, de part sa gestion, a privé la commune de 490 040€. La décision n'a pas été facile à prendre et les impôts augmenteront de 6,935 % pour la part communale.

Nous avons également fait ce choix dans un esprit de solidarité, afin de ne pas peser sur les tarifs des services publics qui restent inchangés en ayant plus que jamais le souci de la priorité sociale.

Notre volonté, je vous le rappelle est de maintenir un service de proximité de qualité pour tous les Crégyssois et de lancer les chantiers indispensables à l'avenir de Crégy.

Bien à vous,
Gérard Chomont



Aménagement

Un quartier en reconstruction

Nous avons promis aux habitants du bas de la Fontaine-Sarrazin d'aménager ce quartier oublié par nos prédécesseurs.

Cet endroit qui ne manque pas d'attraits n'a jamais été vraiment considéré comme un quartier de Crégy, leurs habitants ont souvent eu l'impression légitime, d'être mis à l'écart.

Dès l'année 2008, nous avons lancé un vaste plan d'aménagement qui a permis grâce à certaines subventions et à l'ingéniosité de nos employés de réaliser depuis 1 an : le grattage

de l'avenue Henri-Duflocq qui a permis de rendre carrossable la rue de la Fontaine-Sarrazin et de réaliser un nouveau parking proposant 50 places de stationnement gratuit, 100 m de voirie avec l'éclairage, une aire de jeux pour les petits financée par l'O.P.A.C., et très prochainement une aire de jeux pour les plus grands avec des buts et un panneau de basket.

Votre mairie

Voici votre mairie après rénovation de la façade. Ces travaux ont été réalisés grâce à la Dotation Globale d'Équipement



Retour en images

Ça s'est passé à Crégy-Lès-Meaux

Nous vous proposons un retour en images sur ce qui s'est passé pour nos enfants dans la commune depuis le mois de mars.



Atelier Jardinage

Le samedi 14 mars, le jardin pédagogique a été inauguré en présence du Conseil municipal des Jeunes. La commune a acheté un terrain près des ateliers des services techniques, ce qui permettra aux enfants de Crégy-lès-Meaux d'apprendre à cultiver leur jardin. Ils pourront

aussi cuisiner leurs légumes grâce à l'atelier cuisine du CMJ. Nous remercions vivement M. Duflocq qui nous permet de nous étendre en prêtant le jardin attenant à celui du CMJ.

Chasse aux œufs

Le dimanche 12 avril de 9 h 30 à 12 h, dans le parc de loisirs,

les enfants de Crégy-lès-Meaux étaient au rendez-vous de la fête la plus gourmande de l'année. Plusieurs activités étaient organisées : pêche aux canards, jeu de quilles, jeux de piste et d'orientation, course à l'œuf, coloriages, saut à la corde, sudoku. Tous les enfants sont repartis leur panier rempli de butin chocolaté.

Merci aux Elus du Conseil municipal des Jeunes ainsi qu'aux bénévoles pour leur participation.



Passeport biométrique dans le département



A partir du lundi 18 mai 2009, il ne sera plus possible d'établir un passeport à la mairie de Crégy-lès-Meaux en raison de la mise en place du passeport biométrique. Dorénavant, **il faudra vous rendre à Meaux ou Nanteuil-lès-Meaux** ou dans une des 28 communes concernées par le dispositif en Seine-et-Marne (la liste est disponible en mairie).

Dans l'intervalle et jusqu'au samedi 16 mai prochain, toutes les nouvelles demandes de passeport continueront à être recueillies dans chacune des 514 communes du département et donneront lieu à la délivrance d'un passeport électronique.

Ecole

Dépêchez-vous de vous inscrire !

► Les activités périscolaires

Les dossiers d'inscription au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs sans hébergement, au transport scolaire et à l'étude surveillée seront disponibles en mairie à compter du 2 juin 2009. La date limite de dépôt des dossiers complétés, au service scolaire, est fixée au **15 juillet 2009**. Nous appelons aux parents que la réinscription n'est pas automatique. Les dossiers doivent être renouvelés pour chaque année scolaire.

► Les inscriptions scolaires

Vous n'avez pas encore inscrit votre enfant à l'école maternelle pour la rentrée 2009/2010 ? Alors ne tardez pas à vous rendre au service scolaire de la mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile, pour effectuer votre démarche.

Il vous sera remis un certificat d'inscription et nous vous donnerons les indications nécessaires pour vous rendre à l'école Jacques-Tati.



Cyclisme

Après 7 ans d'absence, **retour de la course cycliste à Crégy** le dimanche 12 avril.



Solidarité

Prendre un enfant par la main...



Depuis 1990, Un Enfant Par La Main et ses partenaires locaux en Afrique, en Amérique Latine et en Asie mettent en place, grâce au parrainage d'enfants, des programmes de développement communautaire à long terme qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de milliers d'enfants et de leurs familles.

Le parrainage est une expérience unique, pourquoi pas la vôtre ?

Laurette Gueïdan, déléguée d'un ENFANT PAR LA MAIN en Seine & Marne, a le plaisir de vous inviter **le 27 Juin 2009 Salle DUPRESSOIR, à partir de 14h.**

A cette occasion, en présence d'autres parrains et marraines du département, vous pourrez découvrir les engagements de cette Association à travers le monde grâce à nos photos et témoignages.



ACSL Gymnastique Rythmique **Belle victoire pour nos gymnastes !**

Cette année le club, affilié à la Fédération Française de Gymnastique pour la première fois, a présenté 7 équipes en compétition au niveau départemental et régional.

Les compétitrices ont entre 8 et 20 ans et sous la direction de deux professeurs très motivés, ont obtenu des résultats

très encourageants pour les années à venir puisqu'elles sont arrivées au niveau des qualifications.

Elles ont d'autant plus de mérite que jusqu'à présent il leur manquait un élément essentiel à leur entraînement : un praticable. Mais tout vient à point à qui sait attendre...

Il arrive au mois de juin et sera fêté comme il se doit puisque l'ACSL danse organise, **les 6 et 7 juin prochains son spectacle de fin d'année** à l'espace Signoret-Montand où chacun pourra juger de la qualité du travail accompli tout au long de l'année. « La femme » sera le thème retenu cette année.

Associatif/Ju-Jitsu traditionnel **Un maître de Ju-Jitsu en Seine-et-Marne**

Le dimanche 22 mars 2009, le club de Meaux accueillait au Centre Sportif Georges Tauziet à Meaux, un stage «Inter-Régions» de Jujitsu Traditionnel placé sous la direction technique de Maître Jacques-Jean Quéro, professeur diplômé d'état et «Shi-Han» (Maître) de Jujitsu Traditionnel diplômé du Japon.

Organisée avec l'aide de l'Amicale de Budo Traditionnel d'Ile-de-France à laquelle le club de Crégy-Lès-Meaux est affilié, cette manifestation a permis de regrouper sur 800 m² de tatami, 330 pratiquants venus pour l'occasion de toute l'Ile-de-France, de Champagne, du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes françaises et belges.

Vous pouvez venir pratiquer cette discipline au Gymnase de Crégy-lès-Meaux, les mardis et



vendredis de 20h00-21h30 pour les adultes et les mardis de 19h00-20h00 pour les enfants.

Pour tout renseignement concernant la pratique du

Jujitsu Traditionnel à Crégy-lès-Meaux, **contacter M. Bruno Deboffe au 06 89 77 63 64** ou consulter le site internet du club : <http://brunodeboffe.perso.sfr.fr>

Nouveaux horaires de la poste

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9 h/12 h - 14 h/17 h
Mercredi : 14 h/17 h
Samedi : 9 h/12 h

Horaires de la déchetterie

lundi : 10h/12h, 14h/18h
mardi : 14h/18h
mercredi : 10h/12h, 14h/18h
jeudi : 14h/18h
vendredi : 10h/12h, 14h/18h
samedi : 9h/12h 17h/18h
dimanche et jours fériés : 9h/12h

Fermeture mairie

En raison de l'Ascension, la mairie sera fermée le vendredi 22 mai et ouverte le samedi 23 mai de 10 h à 12 h pour le service de l'état civil.

INFOexpress

→ Elections européennes

Le dimanche 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. Les bureaux seront ouverts de 8 h à 18 h. Les ressortissants de la communauté européenne, inscrits sur les listes électorales de la commune, pourront prendre part au vote.

→ Permanences du Conseiller Général du canton de Meaux nord

M. Olivier Morin vous reçoit les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois à : La Maison des Solidarités, 31, rue du Palais-de-Justice, 77100 MEAUX, Tél. : 06 80 47 25 36.

→ Collecte extra-ménagers



La prochaine collecte des extra ménagers aura lieu le mercredi 10 juin 2009.

→ Déchets verts

Vous n'avez pas pu retirer vos sacs de déchets verts ou vous n'en avez reçu qu'une partie ? Pas de problème, les sacs sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture au public. Nous vous rappelons que les sacs doivent être sortis le mercredi soir, pour une collecte le jeudi matin.

→ Sécurité

Code de la Route

L'article 417-10 est clair : il est interdit de stationner sur les trottoirs, mais aussi à cheval sur la chaussée et le trottoir. Pensez à vos enfants, aux poussettes et aux piétons. Merci d'utiliser les places de parking ou en dernier ressort stationnez sur la chaussée.

Rue Emile-Zola

Le sens unique, dans le sens de la montée, sera installé au mois de juillet ou au mois de septembre. Nous attendons la subvention pour l'acquisition des panneaux de signalisation.

→ Petit rappel

Les beaux jours reviennent mais la réglementation ne change pas. Les tondeuses à gazon, à moteur thermique, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques sont utilisables les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h - le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h mais interdits les dimanches et jours fériés.





Parole

Parole à l'opposition municipale

Après une année, faite de dépenses irrégulières et de règlements de comptes, la nouvelle municipalité oublie l'essentiel : gérer avec rigueur. Résultat, la section d'investissement est déjà déficitaire de 168 000€ et les économies de 117 000€ de fonctionnement sont inférieures de 25 % aux nôtres et insuffisantes pour combler ce déficit.

La mémoire courte. Adjoint au maire avant 2001, M. Chomont porte la responsabilité de la création du lotissement de Chaillouët sur une décharge et du contentieux engagé. Résultat, c'est 600 000€ à payer sur 5 ans, soit 120 000€ par an, et 400 000€ de plus dans un procès ; Total : 520 000€ à payer. Un budget irresponsable. Les chiffres du budget ont sans cesse varié : lors de la commission des finances, puis du débat d'orientation

budgétaire comme le jour de l'adoption du budget où les documents définitifs ont été remis sur la table le jour même.

Le budget prend en compte les 520 000€ à payer pour Chaillouët mais cette somme est couverte par la vente d'une maison et d'un terrain. Total : 877 000€ de recette et d'un bonus de 357 000€.

Le maire ne fait aucun effort dans sa gestion en augmentant ses dépenses de fonctionnement (festivités, réceptions, personnel, communication, indemnités des élus, etc.)

En revanche, il vous impose une augmentation d'impôts injustifiée mais réelle de 9 %, qui pourrait représenter près de 150 € par famille. Mais tout cela, il se garde bien de vous le dire.

UN AVENIR POUR CREGY

Parole à la majorité municipale

Suite à l'accident survenu le 15 juin 1999 sur le site du Centre d'Enfouissement Technique de Chaillouët et au sinistre dû au dégagement de gaz qui s'en est suivi, des riverains ont saisi le Tribunal Administratif afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.

Par un premier jugement du 26 mai 2005, la responsabilité solidaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (C.A.P.M.), de la société Aubine Onyx, de l'Etat et de la commune de Crégy les Meaux a été retenue. Un second jugement du 6 janvier 2006 les a condamnés à payer 1 820 562€, représentant environ 455 000€ pour Crégy.

La Cour d'Appel a été saisie et le 29 janvier 2009, elle a confirmé le principe de la responsabilité solidaire mais a mis l'Etat hors de cause. Elle a condamné les autres parties à payer 1 903 965€, la part de la commune étant fixée à hauteur de 30 % du montant soit environ 600 000€.

Personne ne peut se réjouir d'une condamnation qui met à la charge de la commune une partie des conséquences d'un ouvrage public inscrit dès 1976 au plan départemental de gestion des décharges contrôlées du Conseil Général et dont le fonctionnement, l'extension et la post-exploitation ont été approuvées, favorisées et contrôlées par les pouvoirs publics, tant en ce qui concerne l'Etat que les collectivités décentralisées : département, région, syndicat intercommunal et communauté d'agglomération.

C'est la responsabilité de la commune qui est retenue et non celle de son maire. Personne d'ailleurs ne songerait à faire supporter à M. Cunin, qui était alors en fonction, la responsabilité des jugements du 26 mai 2005 et du 17 mars 2006 auxquels il a lui-même fait appel...

Jugement

Le 25 novembre 2008, M. Cunin saisissait le Tribunal Administratif de Melun afin de faire annuler la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2008 relative au don effectué par le Rotary Club. Le 7 avril 2009, M. Cunin déclarait se désister de sa requête mais la commune a demandé que soient appliquées les dispositions de l'article L. 761 du code de justice administrative, M. Cunin est donc condamné à verser, à la commune, la somme de 500 € au titre des frais exposés.

Echo du Conseil

Lors du Conseil du 28 avril 2009, les élus de l'opposition ont refusé de siéger sous prétexte qu'ils tournaient le dos au public. Pourtant, par respect pour leur groupe, ils sont installés, ensemble, face au maire et aux adjoints depuis plusieurs mois.

Lors du dernier conseil, M. Cunin et son équipe ont pris d'assaut la table du conseil pour se placer, à leur convenance, contre la décision du Maire qui est seul maître de séance.

Guide des festivités

Mai

> Jeudi 21 mai, **brocante/vidéogreniers** sur le parking des entrepôts LIDL

> Samedi 30 mai, **fête du jeu** organisée par la Focel en collaboration avec

« Les Observateurs de Mondes »

Juin

> Samedi 6 juin, **fête de l'école** Jacques Tati

> Samedi 6 et dimanche 7 juin, **spectacle de danse** à l'espace Signoret-Montand

> Samedi 20 juin, **kermesse** au groupe scolaire Jean Rostand

> Samedi 20 juin, **fête de la musique** au Café des Vignes

> Lundi 22 juin, **tournoi d'échecs inter-écoles** salle Signoret Montand

Juillet

> Lundi 13 juillet, **bal, feu d'artifices, retraite aux flambeaux**, place Jean-Rostand

> Mardi 14 juillet, **animations** dans le parc de Loisirs

> Dimanche 26 juillet, **brocante** organisée par le judo

Etat civil



NAISSANCES :

Luc DUGUET	04/03/2009
Lucas PAULON	13/03/2009
Jade KOSTIC	27/03/2009
Esteban HENAREJOS	05/04/2009
Abigaëlle MONTINA	15/04/2009
Gaëtan FETIVEAU	19/04/2009

DECES :

FELISIAK née TOMASZEWSKI Janina	14/03/2009
---------------------------------	------------

Le budget municipal sera présenté dans la prochaine « Lettre du Maire »

→ Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : 8h30>12h et 13h30>17h00. Le samedi : 10h00>12h00

→ Permanences municipales

L'équipe municipale est à votre écoute. Un adjoint se tient à votre disposition tous les samedis matin, de 10h à 12h à l'hôtel-de-ville, sans rendez-vous.

Crégy-lès-Meaux actualités, Journal officiel de la commune de Crégy-lès-Meaux, 28, rue Jean-Jaurès, 77124 Crégy-lès-Meaux - Tél : 01 60 23 48 88



→ Contacter la mairie :

Accueil : 01 60 23 48 88 - Secrétariat du maire : 01 60 23 26 86
Service urbanisme : 01 60 23 42 45 - Service scolaire : 01 60 23 41 50
Service C.C.A.S. : 01 60 23 48 72 - Assistante sociale : 01 64 36 42 47
En dehors des horaires d'ouverture, en cas d'urgence : 06 23 32 02 97

Responsable de publication : Gérard Chomont
Directeur de Rédaction : Yann Richelet
Réalisation : Baudouin Soulis - Imprimé sur papier recyclé
Impression : Compagnie Graphique, Emerainville.

